

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 7 MARS 2024

**Délibération n°2024.03.23 B**

**Zone industrielle de Nersac - Cession d'une partie de la parcelle cadastrée AI 813p à la société Automotive Cells Company SE**

LE SEPT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **1er mars 2024**

Secrétaire de séance : **Francis LAURENT**

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **21**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **2**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir :**

Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY à Pascal MONIER, Hélène GINGAST à Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

**Excusé(s) :**

Jean-Jacques FOURNIE, Hassane ZIAT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024\_03\_23B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 08/03/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.03.23 B**

Rapporteur : Gérard ROY

**ZONE INDUSTRIELLE DE NERSAC - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE  
CADASTREE AI 813P A LA SOCIETE AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE**

Pilier : 3  
Ambition : 301  
Enjeux : 30104

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Modernisation et durabilité des filières industrielles

La société Automotive Cells Company SE (joint-venture créée entre le fabricant de batteries SAFT et le constructeur automobile PSA) spécialisée dans la fabrication de batteries pour véhicules électriques est implantée dans la Zone Industrielle sur la commune de Nersac.

En 2022, la société ACC a finalisé la construction d'une usine pilote de batteries, jouxtant l'actuelle entreprise Arts Energy (ex-SAFT).

ACC souhaite faire l'acquisition d'une bande de terrain située à l'arrière et tout le long de sa propriété afin d'y réaliser les stationnements de son personnel. En effet, depuis la mise en service de l'usine, les salariés se stationnent sur le parking d'Arts Energy aujourd'hui saturé. Par ailleurs, ACC a réalisé plus de recrutements que prévus.

Il s'agit d'une parcelle en friche où se trouve une ancienne voie ferrée désaffectée.

La parcelle actuellement en cours de division a une superficie approximative de 9 850 m<sup>2</sup>.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024\_03\_23B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 08/03/2024



Il est proposé la cession de cette parcelle à la société ACC à titre gratuit.

En effet, dans l'avis des Domaines, il est bien indiqué que la parcelle ne présente que peu d'intérêt pour tout autre acquéreur potentiel en raison de sa configuration et constitue une charge d'entretien pour GrandAngoulême. Et enfin, il est noté que la remise en état du terrain (enlèvement des rails, ballasts et traverses de chemin de fer) présente un coût élevé estimé à 86 100 €, soit l'équivalent du prix de cession.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

La valeur dans l'actif de cette parcelle est de 0 € au 31 décembre 2024.

**Je vous propose :**

**DE CONSTATER** la désaffectation de la parcelle cadastrée AI 813p, d'une superficie approximative de 9 850 m<sup>2</sup> sur la commune de Nersac.

**D'APPROUVER** le déclassement du domaine public de cette parcelle pour la faire entrer dans le domaine privé intercommunal.

**D'APPROUVER** la cession de la parcelle cadastrée AI 813p pour une surface approximative de 9 850 m<sup>2</sup> située sur la commune de Nersac, à la société Automotive Cells Company SE ou toute entité la représentant, à titre gratuit, en contrepartie du démontage des installations présentes (traverses et rails).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...),

**DE CONSTATER** la sortie de l'actif de la parcelle cadastrée AI 813p.

<p><b>Pour : 25</b>  <b>Contre : 0</b>  <b>Abstention : 0</b></p>	<p><b>APRES EN AVOIR DELIBERE  LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b></p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024\_03\_23B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 08/03/2024

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
Commune de NERSAC  
Lieu-dit "Le Peux"  
Section A1

### PROJET DE DIVISION

Propriété du GRAND ANGOULEME

Echelle: 1/2000"

- Terrain cédé par GRAND ANGOULEME  
Contenance approximative : 99a 91ca
- Terrain cédé par GRAND ANGOULEME  
Contenance approximative : 65a 92ca
- Terrain cédé par GRAND ANGOULEME  
Contenance approximative : 05a 80ca
- Terrain cédé par l'Etat  
Contenance approximative : 03a 55ca
- Terrain cédé par GRAND ANGOULEME  
Contenance approximative : 03a 25ca

**Légende:**

- Borne nouvelle
- Borne existante
- Clou d'arpentage
- Piquet
- Application cadastrale non garantie
- Bâtiment par application cadastrale
- Emprise réelle de bâtiment
- Mur privatif
- Mur mitoyen
- Clôture privative
- Clôture mitoyenne
- Projet de division
- Limite définie suivant le document d'arpentage dressé le 02 Mars 2005 par M. FEDER Raphaël
- Limite définie suivant le document d'arpentage dressé le 17 Juin 2004 par M. Philippe BOUCARDI



Agence de Ruelle-sur-Touvre  
3063, Route de Gond-Pontouvre  
05 45 68 20 46



Ruelle  
Barbezieux  
Cognac  
Charente

3063, Route de Gond-Pontouvre  
18000 RUELLE SUR TOUVERE  
a@rue.su@maif.com

1, Allée des Noyers  
18300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE  
a@barbezieux@maif.com

83, Rue de Pons  
18100 COGNAC  
a@grand@maif.com

2, Rue Jean Rémon  
18200 CHALAIS  
a@barbezieux@maif.com

- La contenance cadastrale est une évaluation quantitative obtenue à partir du tracé parcellaire figuré au plan cadastral à valeur fiscale. Elle n'a qu'une valeur indicative et n'est pas garantie.  
La superficie «*réelle*» si elle est obtenue à partir d'un périmètre certain juridiquement, résultant d'une procédure de bornage, de bornage de division, de délimitations établies de reconnaissance de limites.  
- Les cotes et superficies annoncées sur ce plan ne seront définitives et juridiquement certaines qu'une fois l'accord de toutes les parties à la procédure de bornage amiable contradictoire obtenu.

Dossier : 230474  
Date : 05 Février 2024  
Suivi par : AG - NC - RD - RF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-251602223-20240307-2024\_03\_23B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 08/03/2024